



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP : 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677 75 79 93 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

Facebook : <https://www.facebook.com/projetreboisement1400/>

YouTube : <https://www.youtube.com/channel/UCj5Us8C2u6nLJ0ijb9dVnMQ>

PROJET « REBOISEMENT 1400 »

**SYNTHESE DES ACTIVITES DE REBOISEMENT
REALISEES EN 2019 ET 2020 DANS LA COMMUNE
DE NDIKINIMEKI (CENTRE-CAMEROUN)**



Par :

Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)

B.P : 15 107 Yaoundé / Contact : 677 75 79 93 / Email: ctfccameroun@yahoo.com /

Web : www.foretcommunale-cameroun.org

Mars 2021

TABLE DES MATIERES

RESUME DE L'ACTION	3
1. ZONES D'INTERVENTION DU PROJET ET CARTOGRAPHIE DES SITES DE REBOISEMENT DE LA COMMUNE DE NDIKINIMEKI	4
1.1. Zones d'intervention du projet	4
1.2. Cartographie des sites de reboisement de la commune de Ndikinioméki	4
2. Sites de reboisés et essences plantées dans la Commune de Ndikinioméki	5
3. Relations / Nature des partenariats de la Commune de Ndikinioméki dans le cadre du Projet R1400.....	6
4. Récapitulatif des plantations en plein mises en place dans la Commune de Ndikinioméki .	6
ANNEXES	8

RESUME DE L'ACTION

Le projet de reboisement de 1400 hectares de plantations dans les Communes de zones de savane sèche et de transition écologique prévu dans la convention de financement PAMFOR s'articule autour de l'APV/FLEGT. Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des Communes, le développement de 1400 hectares de plantation en vue de restaurer les écosystèmes forestiers dans les Communes bénéficiaires des zones de savane sèche (1000 ha) et de transition écologique (400 ha), et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

L'Action a engendré des effets positifs au cours de cette période reporting. Plusieurs opérations de reboisement ont été engagées pour préparer la campagne sylvicole de 2020. Toutefois, l'Action a permis aux Communes bénéficiaires de sauver certains sites de 2019 confrontés aux effets de la COVID-19. Malgré cette pandémie dont le confinement a impacté les activités de regarnis, d'entretien, d'arrosage et de sécurisation, on a pu réaliser sur ces plantations mises en place par les Communes en 2019 : **559,3 ha** regarnis réussis des sites reboisés sur les **846,76 ha plantés en zone de savane sèche**, soit un **taux de survie des plants de 55,93 %** et **169,5 ha** regarnis réussis des sites reboisés sur les **276,5 ha plantés en zone de transition**, soit un **taux de survie des plants de 41,37%**.

Au cours de cette période, la plupart des Communes cibles ont mis en place des pépinières, acquis des plants et démarré les opérations de piquetage, trouaison et de mise en terre sur des espaces retenus. Au stade actuel, elles ont engagé les opérations d'entretien, de sécurisation et d'arrosage des sites reboisés. Les équipes techniques communales sont à pieds d'œuvre pour assurer la réussite du Projet, avec l'accompagnement du CTFC, des Agents des services déconcentrés de l'Etat et particulièrement, ceux du MINFOF, du MINEPDED, du MINAT et du MINDDEVEL, des Chefs traditionnels et des Chefs d'établissements scolaires et sanitaires. Au cours de cette saison sylvicole 2020, **1 337,22 ha plantés en plein + 52 684 m de haie vive en plantation d'alignement en zone de savane sèche. Tandis que 272,5 ha plantés en plein + 35 700 m de plantation d'ornementaux en zone de transition.**

En somme, la superficie totale cumulée à jour dans les deux zones d'intervention de l'Action sur des espaces dégradés a largement dépassé les objectifs du projet. Nous avons atteint les **2 311,55 ha de plantations en plein et 88 384 m de plantation d'alignement** (Superficies regarnies réussies des sites plantés en 2019 + Superficies mises en terre en 2020).

Plus de **3 000 emplois saisonniers** ont été créés et près de **361 831,80 € (237 346 107 Francs CFA)** de subventions ont été allouées aux Communes pour conduire les diverses phases d'activités de reboisement au cours de cette période de reporting. Ces emplois et ces ressources financières ont contribué à augmenter les revenus des populations riveraines, tout en renforçant les capacités budgétaires et d'intervention des Communes bénéficiaires dans la maîtrise d'ouvrage des projets forestiers. Le projet est devenu en zone de savane sèche, le 1^{er} employeur saisonnier et permanent dans les Communes cibles.

D'autre part, l'ACFCAM/CTFC a encouragé les Communes bénéficiaires à promouvoir des partenariats avec des entreprises, des agriculteurs locaux, des Centres de santé intégrée et des établissements scolaires afin d'aller au-delà des objectifs attendus en termes de superficies et de taux de survie des plants. Ces partenariats vont contribuer à garantir une meilleure sécurisation et un entretien durable des espaces plantés dans les divers sites reboisés.

Au regard des actions engagées et des résultats obtenus au cours de cette période, on peut affirmer avec assurance que les objectifs en termes de couverts forestiers plantés et leurs effets positifs à court terme sur les changements climatiques et sur la protection des terres contre les dégradations, seront largement atteints et dépassés.

2. Sites de reboisés et essences plantées dans la Commune de NdikiniMéki

N°	Commune	Sites reboisés et regarnis	Essences plantées	Superficiés par Essences	Intérêt socioéconomique des Essences
Zone de Transition Ecologique					
01	NdikiniMéki (Centre) Obj : 50 ha sur les 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissements publics • Concessions privées des agriculteurs locaux, dans les localités de : Ndoksomb, Ndononoho, Ndikoti, Ndema Aviation, NdemaBougnomong, Village NdikiniMéki, Ndokohok village, Ndokomai, Mafé, Mafé Falaise, Collège Etoundou II, Néfante, Ecole publique, Derrière école, Nomalé, Elond <p><u>Total : 69 ha de plantation mixte</u></p>	Arbres fruitiers (Anacardier, Orangnier, mandarinier), et autres essences (Poivre, Citronnier, Cacaoyer, Goyavier, Palmier), avec des écartements variant de 7m x 7m à 10 m x 10m	Plantation en plein des fruitiers (Anacardier, Orangnier, Mandarinier Citronnier, Goyavier, et autres) (dont 18 ha regarnis réussis des sites reboisés en 2019 et 51 ha plantés en 2020).	<p>Nom scientifique : Anacardium occidentale_</p> <p>Famille : Anacardiaceae</p> <p>Source de revenu pour la commune à travers la vente des graines et de la pomme ; Les feuilles et les écorces sont utilisés dans le traitement des troubles dermatologiques, des troubles rénaux, l'huile de cajou est utilisée en pharmacie, en diététique et en cosmétique</p> <p>Meilleur fruit oléagineux, Très bénéfique pour la santé Les gaines possèdent une Grande valeur nutritive, et ont des effets protecteurs contre les maladies cardiovasculaires, le diabète, l'hypertension artérielle et le déclin cognitif.</p> <p>Les <i>Agrumes</i> (<i>citronnier</i>, oranger, <i>mandarinier</i>,...) sont des arbres ou arbustes de la famille des Rutacées. Le citronnier est Très commercialisé (04 fruits à 100 FCFA) .Il est utilisé pour combattre la grippe, le rhume, la constipation, le mal de gorge, les courbatures</p>

3. Relations / Nature des partenariats de la Commune de NdikiniMéki dans le cadre du Projet R1400

N°	Commune bénéficiaire	Partenariats mis en place par R1400 et Durée	Objet du Partenariat	Résultats à court et moyen terme
01	NdikiniMéki	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM sur 4 ans; ▪ Appui à la structuration et au processus de légalisation d'une association communale d'une dizaine d'opérateurs privés (17), dénommée Association des producteurs d'Anacardes et des fruitiers (APAF-Ndiki), dans le processus de légalisation. Cette dernière collabore avec la Commune pour le développement des plantations d'anacardes et d'autres arbres fruitiers. Durée indéterminée ▪ Signature en cours des conventions de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune et les agriculteurs locaux et certains Chefs d'établissement. Dans ce cas d'espèce, le partenariat entre la Mairie et les opérateurs privés (agriculteurs locaux) consiste à mobiliser les communautés volontaires et les encourager dans la pratique des cultures intercalaires (cultures vivrières, maïs, arachides, tomate, macabo,...) entre les lignes de plantation. La Mairie reste propriétaire des sites et ceux qui font l'agriculture à l'intérieur des sites reboisés, ont accès à la terre pour l'agriculture. En contrepartie, ces derniers participent au même titre que la Mairie, à l'entretien des plants. Ce dispositif réduit les contraintes liées aux coûts d'entretien pendant et après le Projet R1400. C'est des jalons pour assurer la pérennité du projet après R1400. Durée indéterminée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atteindre les objectifs du R1400 ▪ Impliquer les Etablissements scolaires aux activités de reboisement des fruitiers ▪ Assurer l'entretien des plants dans le cadre des partenariats avec les Agriculteurs et Chefs d'Etablissements scolaires ▪ Mobiliser les agriculteurs pour reboiser à partir des anacardes et citronniers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les objectifs de R1400 sont atteints avec la participation des communautés et des établissements ▪ Le modèle économique de soutien aux communautés permet de garantir le suivi et les entretiens

4. Récapitulatif des plantations en plein mises en place dans la Commune de NdikiniMéki

Superficies totales à évaluer d'ici Mars 2021 = superficies regarnies réussies des sites plantés en 2019 + superficies reboisées en 2020

Niveau d'atteinte des objectifs fixés = $\frac{\text{superficies totales à évaluer d'ici Mars 2021} \times 100}{\text{Objectif sur 4 ans}}$

Commune bénéficiaire	Objectif à atteindre sur 4 ans (en ha)	Superficies reboisés en 2019 (en ha)	Superficies reboisés en 2020 (en ha)	Superficies totales à évaluer d'ici Mars 2021 (en ha)	Niveau d'atteinte des objectifs fixés	Activité en cours sur le terrain
Ndikiniméki	50	19.5	51	69	136%	<p><u>Dans les Sites communautaires : 51 ha</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Continuer et achever le sarclage autour des plants et les traitements phyto-sanitaire dans tous les sites des particuliers ; ➤ Faire le nettoyage complet des mauvaises herbes dans tous les sites de reboisement ; ➤ Enlever tous les mauvaises herbes coupés dans les sites et les bruler entre les lignes de plantation ; ➤ Ouvrir les pare-feux autour des sites sur une distance de 05 m et lancer les feux précoces ; ➤ Planifier les arrosages réguliers au moins deux fois par semaine ; ➤ Continuer les traitements phyto-sanitaire durant la saison sèche. <p><u>Dans les Ecoles et établissements publique : 18 ha</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire le nettoyage complet des mauvaises herbes dans les établissements publiques; ➤ Enlever tous les mauvaises herbes coupés sur les sites de plantation et les bruler entre les lignes de plantation ; ➤ Ouvrir les pare-feux autour des sites sur une distance de 05 m et lancer les feux précoces ; ➤ Planifier les arrosages réguliers au moins deux fois par semaine ; ➤ Prendre les dispositions pour l'arrosage et la sécurisation des plantations durant la période de congés des élèves en motivant les chefs d'établissement; ➤ Continuer les traitements phyto-sanitaire durant la saison sèche

ANNEXES

Annexe 1 : Quelques images de terrain



Photo 1 : Remise du matériel d'entretien et Travaux d'entretien des plants dans les écoles et établissements publics de la Commune de NdikiniMéki

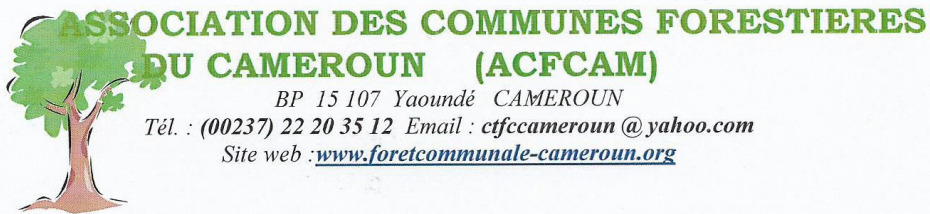


Photo 2 : Visite guidée de la pépinière communale de NdikiniMéki



Photo 3 : Visite guidée et suivi des travaux d'entretien des plants dans les sites communautaires de Ndikiniméki

Annexe 2 : Mémoire d'entente pour le contrat de subvention entre l'ACFCAM et la Commune de Ndikiniéki



**MEMORANDUM D'ENTENTE POUR LE CONTRAT DE SUBVENTION DE
L ACFCAM**

N°CRIS : 2018/400-359

(le «contrat»)

Entre
Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)
Association sans but lucratif
Registre principal N° 001304/RDA/J06/BAPP
Quartier Bastos
BP 15107 Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 677 75 79 93
« Maitre d ouvrage et organisme contactant »

d'une part,

et

La Commune de NDIKINIMEKI

(le « Bénéficiaire »),

d'autre part,

(les « Parties »)

Il a été convenu ce qui suit:

Ky 9.

Conditions particulières

Article 1^{er} - Objet

- 1.1 Sous réserve du quitus de démarrage de l'Union européenne, le présent contrat a pour objet l'octroi, par l'ACFCAM, d'une subvention en vue du financement de la mise en œuvre de plantations de **70 hectares dans la commune de NDIKINIM EKI** sous la supervision du **Centre Technique de la Forêt communale** dans le cadre de l'action intitulée: "**Reboisement 1400**". Avec l'Union européenne.
- 1.2 La subvention est octroyée au bénéficiaire aux conditions stipulées dans le présent contrat, constitué des présentes conditions particulières et des annexes qui seront mises à disposition lors de l'élaboration des plans annuels de travail.
- 1.3 Le bénéficiaire accepte la subvention et s'engage à cofinancer et à mettre en œuvre l'action sous sa responsabilité tout en respectant les procédures régissant les projets sous financement UE.

Article 2 — Période de mise en œuvre de l'action

- 2.1 Le présent contrat entre en vigueur à la date de la signature du document final par l'union européenne.
- 2.2 La mise en œuvre commence le premier jour du mois suivant la date du premier paiement du préfinancement par l'ACFCAM.
- 2.3 La période de mise en œuvre de l'action est de **48 mois**.
- 2.4 La période d'exécution du présent contrat se termine à la date de paiement du solde par l'ACFCAM organisme contactant et dans tous les cas au plus tard dans les délais fixés par le contrat liant l'ACFCAM et l'administration contractante

Article 3 — Financement de l'action¹

- 3.1 Le montant total des coûts éligibles est estimé à **40 000 EUROS (Soit 26 236 000 FCFA)** tel que détaillé dans le plan d'action pluriannuel ACFCAM/Commune
- 3.2 L'ACFCAM s'engage à financer un montant maximum de **40 000 EUROS (Soit 26 236 000 FCFA)**
Un manuel de procédure simplifié sera mis à la disposition de chaque commune pour l'élaboration des Termes de référence et leur approbation par le CTFC ainsi que l'exécution des dépenses liées à l'action. Un compte dédié et en cofinancement sera ouvert avec chaque commune.

Article 4 — Rapports et modalités de paiement

- 4.1 Les paiements sont effectués conformément aux plans de travail arrêté avec la commune et dans un compte dédié au projet avec des procédures de gestion.

1

Tout paiement devra requérir le non objection de l'Assistant technique qu'est le Centre technique de la forêt communale cosignataire des engagements financiers auprès des Communes.

Deux modes de financements auprès de la commune sont approuvés par l'administration contractante : Subvention directe : **40 000 EUROS (Soit 26 236 000 FCFA)**
Paiements directs ACFCAM sous la base des documents présentés par la Commune : **0 Euros (Soit 0.FCFA)**

Le Préfinancement initial sera arrêté sur la base du Plan de travail avec la Commune. Les Préfinancements suivants se feront en fonction du calendrier d'activités et des disponibilités de fonds.

- 4.2 *Les Cofinancements propres de chaque Commune et de leurs partenaires doivent être budgétisés et identifiés dans les plans de travail arrêtés de commun accord avec le CTFC agissant au nom de l'ACFCAM*
- 4.3 *Chaque Commune Bénéficiaire doit disposer du personnel municipal avec un chef de projet dédié aux activités de reboisement.*
- 4.4 *Les Communes apportent également dans la mise en œuvre du projet des contributions en nature : Plants, Ressources humaines, logistique, etc.*
- 4.5 *L'ACFCAM et la Commune s'accorde pour une garantie sur les inéligibles concernant les subventions octroyées. Chaque commune devra obtenir auprès du FEICOM une caution de garantie pour couvrir les risques d'inéligibles liés à l'utilisation des fonds reçus.*

Article 5 — Adresses de contact

- 5.1 Toute communication relative au présent contrat doit être faite par écrit, comporter le numéro et l'intitulé de l'action et être envoyée aux adresses suivantes:

Pour le Maître d'ouvrage contractante

Les demandes de paiement et rapports joints, y compris les demandes de changement de compte bancaire, doivent être adressées à:

Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)
Registre principal N° 001304/RDA/J06/BAPP
Quartier Bastos
BP 15107 Yaoundé, Cameroun
Tél : (237) 677 75 79 93

Une copie des documents mentionnés ci-dessus ainsi que de toute autre correspondance doit être adressée à:

Pour le coordinateur (le Bénéficiaire)

Commune de
BP : - Cameroun
Tél : (237)

KB-9

5.2 La vérification des dépenses sera effectuée par le Cabinet :

KPMGAfrique-Centrale
Immeuble Victoria 316 rue Victoria Bonanjo, BP 5563 Douala, Cameroun.
TEL +237 233439679/ +237 233432306 FAX: +237 233439685
S.A. d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes.
Capital Social: 100 000 000 F CFAR.C. : 028814
Contact : Patrick KANA'A : +237 694 04 19 09

Article 6 — Annexes

6.1 Les documents suivants seront annexés lors de l'élaboration des plans de travail avec chaque Commune et font partie intégrante du contrat: N° CRIS : 2018/400-359

- Annexe I : Description de l'action (y compris du cadre logique du projet et de la note succincte de présentation)
- Annexe II : Conditions générales applicables aux contrats de subvention conclus dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne
- Annexe III : Budget de l'action (Plan de Travail Annuel Budgétisé avec la Commune)
- Annexe IV : Règles en matière de passation de marchés pour le(s) bénéficiaire(s)
- Annexe V : Modèle de demande de paiement et fiche d'identification financière
- Annexe VI : Modèle de rapport narratif et financier
- Annexe VII : Termes de référence pour une vérification des dépenses d'un contrat de subvention conclu dans le cadre des actions extérieures de l'UE et modèle de rapport de constatations
- Annexe VIII : Modèle de garantie financière
- Annexe IX : Modèle de transfert de propriété d'actif

6.2 En cas de conflit entre les dispositions des présentes conditions particulières et celles des annexes jointes, les conditions particulières prévalent.

7.1. Le paiement initial de préfinancement est effectué dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception de la demande de paiement par l'ACFCAM.

Fait en français entris originaux, un original remis à l'Autorité contractante, un original remis à la Commission européenne, et un au bénéficiaire.

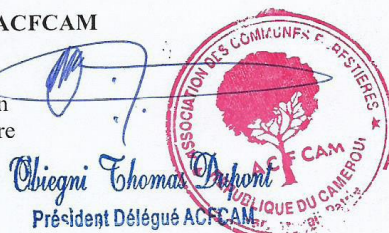
Pour le bénéficiaire

Nom
Fonction
Signature
Date


Thomas Dufont Obiegni

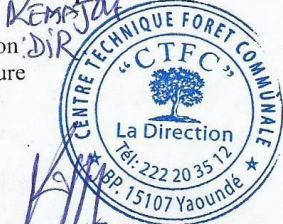
Pour l'ACFCAM

Nom
Fonction
Signature
Date


Obiegni Thomas Dufont
Président Délégué ACFCAM

Endossement pour Suivi par le CTFC

Nom
Fonction
Signature
Date



August 2018
Contrat ACFCAM - NIKINIMEKI